

Correction de l'exercice 1

1) Doc 1 : Dans la République française, qui commande l'armée ? Qui applique les décisions ?
C'est le Président de la République qui est le chef des armées : il prend les décisions mais dépend du Parlement (Sénat et Assemblée Nationale) pour l'engagement de l'armée dans un conflit. L'armée applique les décisions.

2) Doc 1 : Quelles sont les différentes parties qui composent l'armée ?
L'armée est composée de 4 forces : l'armée de terre, la marine nationale, l'armée de l'air et la gendarmerie nationale.

3) Doc 3 : Où la défense française assure – t – elle sa mission de souveraineté ? Quel est son rôle ?
La défense française assure sa mission de souveraineté sur le territoire national et son domaine maritime (métropole et territoires ultra-marins). Son rôle est de défendre la population, le territoire et d'aider, éventuellement, au maintien de la République et de ses valeurs et du bon fonctionnement de l'État.

4) Doc 3 : Dans quelles parties du monde la France déploie – t – elle ses forces de présence ? Pour quoi faire ?
La France déploie des forces de présence au Sénégal, au Gabon, à Djibouti et aux Emirats arabes unis. Elles sont pré-positionnées pour intervenir dans des missions de protection des Français expatriés, des intérêts français dans ces États et pour agir, aux côtés des armées de ceux-ci pour leur défense.

5) Docs 3 à 6 p: Quelles sont les missions de la Défense Nationale ?

Document	Mission
3	Lutte contre les stupéfiants : mission de lutte contre les trafics maritimes illicites
4	Lutte contre le terrorisme : sécurité intérieure. 3 objectifs : - assurer en permanence la protection des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste ; - développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la nation, afin de prévenir et de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste ; - permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste
5	Définition des 5 missions de la Défense Nationale : - Connaître - Prévenir - Dissuader - Protéger - Intervenir
6	Les missions ne se résument pas qu'à la défense : - humanitaire - service public

Correction de l'exercice 2

1) Docs 1 et 2 : Quelles sont les trois étapes du parcours citoyenneté ?

Après la participation au cours sur la Défense globale, sur les missions de l'armée française et les principes et valeurs de la République, puis au recensement obligatoire, la Journée Défense et citoyenneté constitue la troisième étape du parcours de citoyenneté que doivent suivre tous les jeunes citoyens. Elle permet de faire découvrir les missions et les acteurs de l'armée française.

2) Docs 1, 3 et 5 : Comment les citoyens participent – ils à la Défense Nationale ?

Les citoyens participent à la Défense nationale en suivant le parcours de citoyenneté (dont la JDC), et en prenant part à la Défense globale du territoire (en cas d'alerte et de plan Vigipirate, de catastrophe naturelle, etc.). Ils peuvent devenir réservistes ou s'engager dans le cadre du service civique.

3) Docs 1 à 5 : Pourquoi la participation à la JDC est – elle utile et nécessaire pour les futurs citoyens ?

Elle est nécessaire pour pouvoir passer les épreuves du Bac ou le permis de conduire mais elle permet aussi de détecter les difficultés scolaires et de réorienter les citoyens en difficulté. La formation au secourisme permet aussi de sauver des vies.

4) Docs 1 à 4 : Quels engagements sont possibles après la JDC ?

A l'issue de la JDC, les futurs citoyens peuvent devenir réservistes ou effectuer un service civique volontaire pour une mission d'intérêt général.